

Festival de l'Émeraude et Destination Diamant 2026

Règlements officiels 2026

1. Admissibilité

Le Concours du Festival de l'Émeraude 2026 et de la Destination Diamant 2026 (le « Concours ») est uniquement réservé aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque qui sont résidents légaux du Canada, du Mexique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis (incluant le District de Columbia et Porto Rico) qui ont atteint l'âge légal de majorité, dans leur juridiction de résidence, au moment de leur participation au Concours. Ce concours ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du commanditaire, ainsi que leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles et ne peuvent pas prendre part au présent Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, provincial, territorial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel), concernant toutes les questions relatives au présent Concours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

2. Commanditaire

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500 Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5, Canada.

Australie : Plexus Australia Pty Ltd/ Unit 40 2-26 Park Street Sydney NSW 2000, Australia; ABN 35 627 543 837.

Nouvelle-Zélande : Plexus Worldwide New Zealand Limited, 80 Queen St., Auckland Central, Auckland, 1140 New Zealand; NZBN 9429048529419.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitán Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Durée

Le Concours débute le 1^{er} août 2025 à minuit, Heure de l'Est des États-Unis et prendra fin le 31 juillet 2026 à 23 h 59, Heure de l'Est des États-Unis (la « **Période du Concours** »). Le Commanditaire sera l'entité responsable de faire respecter les dates et heures relatives au bon déroulement du présent événement.

4. Comment se qualifier

Afin de se qualifier pour recevoir le voyage du Festival de l'Émeraude 2026, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent compléter une des trois qualifications suivantes :

1. Atteindre le rang d'Ambassadrice de Marque ou d'Ambassadeur de Marque de rang Émeraude ou au-delà pour la TOUTE PREMIÈRE FOIS au cours de la période de qualification.
2. Maintenir un rang payé d'Émeraude ou de Saphir au moins 5 fois au cours de la Période du Concours.
3. À titre d'Ambassadrice de Marque Joyau ou Ambassadeur de Marque Joyau, assurer une croissance d'au moins 100 points en comparaison du point de référence précédent, pendant au moins 5 mois, du 1^{er} octobre 2025 au 31 juillet 2026.
 - a. Septembre 2025 est le point de référence initial pour les actuelles Ambassadrices de Marque Joyau qualifiées et les actuels Ambassadeurs de Marque Joyau qualifiés. Par la suite, le nouveau mois de référence sera le plus récent mois (après septembre 2025) au cours duquel l'actuelle Ambassadrice de Marque Joyau ou l'actuel Ambassadeur de Marque Joyau a atteint 100 points de croissance ou plus en comparaison au point de référence précédent.

Les citoyens non-américains doivent détenir un passeport dont la date d'expiration tombe au moins 6 mois après la date de fin du voyage. Quant aux citoyens américains, un certificat de naissance délivré par l'état, ainsi qu'une photo d'identification émise par un organisme gouvernemental sont requis. Par ailleurs, un passeport valide est hautement recommandé, car il s'agit de l'option la plus efficace et la plus sécuritaire.

Afin de se qualifier pour recevoir le voyage de la Destination Diamant 2026, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent compléter une des deux qualifications suivantes :

1. Atteindre le rang d'Ambassadrice de Marque ou d'Ambassadeur de Marque de rang Diamant pour la TOUTE PREMIÈRE FOIS au cours de la période de qualification.
2. Maintenir un rang payé de Diamant au moins 5 fois au cours de la Période de qualification.

Les citoyens non-américains doivent avoir un passeport dont la date d'expiration tombe au moins 6 mois après la date de fin du voyage. Quant aux citoyens américains, un certificat de naissance délivré par l'état, ainsi qu'une photo d'identification émise par un organisme gouvernemental sont requis. Par ailleurs, un passeport valide est hautement recommandé, car il s'agit de l'option la plus efficace et la plus sécuritaire.

BONUS POUR AMBASSADRICES DE MARQUE ET AMBASSADEURS DE MARQUE SAPHIR :

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le rang payé le plus élevé est le rang Saphir recevront un bonus spécial. Pour se qualifier, ils doivent soit atteindre le rang de Saphir pour la toute première fois OU maintenir leur rang payé de Saphir un minimum de 5 fois au cours de la période de qualification, afin de mériter les bénéfices en lien avec le Festival de l'Émeraude, plus un cadeau spécial. Veuillez noter que, si une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque atteint le rang de reconnaissance Diamant et atteint le rang payé de Saphir pendant 5 mois, mais ne se qualifie pas pour la Destination Diamant, cette personne sera admissible à recevoir le Bonus de Saphir.) Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent également respecter les exigences supplémentaires suivantes :

- i) Être qualifié pour recevoir des commissions* pendant chaque mois de la Période du Concours (du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026)
- ii) Les citoyens non-américains doivent avoir un passeport dont la date d'expiration tombe au moins 6 mois après la date de fin du voyage. Quant aux citoyens américains, un certificat de naissance délivré par l'état, ainsi qu'une photo d'identification émise par un organisme gouvernemental sont requis. Par ailleurs, un passeport valide est hautement recommandé, car il s'agit de l'option la plus efficace et la plus sécuritaire.

*Être qualifié pour mériter des commissions se définit comme suit : i) Avoir et maintenir en bonne et due forme une Adhésion annuelle Plexus; ii) Compter au moins 100 points de Volume personnel (VP) au cours du mois courant et jusqu'à la date de fin du cycle mensuel.

5. Prix :

Les personnes qui se sont qualifiées pour le Festival de l'Émeraude 2026 recevront :

AMBASSADRICES DE MARQUE ET AMBASSADEURS DE MARQUE ÉMERAUDE :

- Une invitation au Festival de l'Émeraude 2026 pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité. Ce voyage se tiendra du 12 au 17 septembre 2026.
- Le remboursement du transport aérien aller-retour vers l'aéroport international de Cancun (CUN) pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque, et un invité, d'une valeur maximale de 1 100 USD par billet. Tous frais ou billets supplémentaires, excédant le montant alloué, seront la responsabilité de la personne qualifiée. (Les reçus en lien avec ces dépenses devront être soumis à Plexus en vue de recevoir le remboursement, au moment où ces personnes s'inscrivent officiellement au voyage.)
- Une chambre à l'Hôtel du Centre de villégiature Fairmont Mayakoba.
- Une invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque à la Session générale.
- Une invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque méritant, au déjeuner réservé aux nouveaux Joyaux.
- Des sièges réservés à la Convention annuelle, pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité.

Nouveaux méritants:

Les personnes qui auront mérité le voyage du Festival de l'Émeraude pour la toute première fois recevront une invitation à Réception pour nouveaux méritants de rang Joyaux.

AMBASSADRICES DE MARQUE ET AMBASSADEURS DE MARQUE SAPHIR :

- Une invitation au Festival de l'Émeraude 2026 pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité. Ce voyage se tiendra du 12 au 17 septembre 2026.
- Le remboursement du transport aérien aller-retour vers l'aéroport international de Cancun (CUN) pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque, et un invité, d'une valeur maximale de 1 500 USD par billet. Tous frais ou billets supplémentaires, excédant le montant alloué, seront la responsabilité de la personne qualifiée. (Les reçus en lien avec ces dépenses devront être soumis à Plexus en vue de recevoir le remboursement, au moment où ces personnes s'inscrivent officiellement au voyage.)

- Une chambre à l'Hôtel du Centre de villégiature Fairmont Mayakoba.
- Une invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque à la Session générale.
- Une chambre d'hôtel pour la nuit précédant le départ du voyage (11 septembre 2026)
- Des sièges réservés à la Convention annuelle, pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité.
- Une invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque, à l'événement social exclusif pour le rang Saphir, en plus d'un cadeau spécial s'adressant uniquement au rang Saphir.

Nouveaux méritants:

Les personnes qui auront mérité le voyage du Festival de l'Émeraude pour la toute première fois recevront une invitation à Réception pour nouveaux méritants de rang Joyaux.

AMBASSADRICES DE MARQUE ET AMBASSEDEURS DE MARQUE DIAMANT :

- Une invitation à la Destination Diamant 2026 pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité. Ce voyage se tiendra du 17 au 20 septembre 2026.
- Le remboursement du transport aérien aller-retour vers l'aéroport international de Cancun (CUN) pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque, et un invité, d'une valeur maximale de 2 250 USD par billet. Tous frais ou billets supplémentaires, excédant le montant alloué, seront la responsabilité de la personne qualifiée. (Les reçus en lien avec ces dépenses devront être soumis à Plexus en vue de recevoir le remboursement, au moment où ces personnes s'inscrivent officiellement au voyage.)
- Transport terrestre de l'aéroport jusqu'à l'Hôtel, le 12 septembre 2026.
- Invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité au Party de Bienvenue et au Party d'adieu.
- Une invitation, pour l'Ambassadrice de Marque ou pour l'Ambassadeur de Marque à la Session générale.
- Des sièges réservés à la Convention annuelle, pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité.

Nouveaux méritants:

Ceux qui se sont mérité la Destination Diamant pour la toute première fois recevront une invitation à Réception pour nouveaux méritants de rang Joyaux.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent s'être inscrits, être présents et s'enregistrer au Festival de l'Émeraude et/ou à la Destination Diamant 2026 pour recevoir tout ce qui est inclus dans le voyage. Tous les prix ou avantages qu'ils auraient reçus au Festival de l'Émeraude et à la Destination Diamant seront automatiquement perdus s'ils n'assistent pas en personne à ces événements. Aucune alternative en argent comptant ne sera offerte en échange de ce(s) voyage(s). Les prix et le voyage ne seront pas transférables à d'autres personnes.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque qui ne peuvent pas prendre part au(x) voyage(s) en raison de circonstances atténuantes (imprévues et incontrôlables) pourront soumettre une demande d'exception à Plexus; ces demandes seront étudiées au cas-par-cas. Telles circonstances atténuantes incluent le déploiement militaire, une grossesse, un décès dans la famille ou une maladie grave. **Les personnes à qui on aura accordé une exception recevront un versement unique total de 500 USD.**

Tous les paiements complétés par carte de crédit, par les Ambassadrices de Marque, les Ambassadeurs de Marque, les Clientes VIP et les Clients VIP, doivent être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du recruteur ou de toute personne de la lignée ascendante. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas tenu en bonne et due forme, conformément aux politiques et procédures de Plexus, ne seront pas admissibles à prendre part au présent concours.

Les Parties libérées (tel que défini plu bas) n'assumeront et n'accepteront aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. Toutes les participations seront sujettes à vérification, et ce, en tout temps. Les gagnants pourraient devoir montrer la preuve (dans une forme acceptable par l'Ambassadrice de Marque ou par l'Ambassadeur de Marque – incluant, mais sans y être limité, une photo d'identification émise par une autorité gouvernementale) que cette personne est bien la personne gagnante associée au prix sélectionné.

6. Avis aux gagnants et acceptation du Prix

Toutes les personnes s'étant qualifiées pour remporter un prix seront avisées par courriel hebdomadaire, à compter de février 2026. L'incapacité de rejoindre un gagnant après des efforts raisonnables (tel que déterminé à la discrétion du commanditaire) pourrait avoir pour résultat la disqualification en regard du prix. Tout gagnant pourra renoncer à son droit de recevoir un prix. Aucun montant en argent comptant ne sera accordé en échange du prix. Le prix est non-transférable et incessible. Aucune substitution ne sera accordée, à moins qu'il en soit autrement stipulé aux présentes, et à l'unique discrétion du commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer

le prix ou une composante de tel prix, pour toute raison que ce soit, avec un prix, ou une composante du prix, de valeur égale ou supérieure. Le gagnant est responsable de payer toutes taxes et frais applicables, dans sa juridiction, en lien avec la réception d'un prix. Le gagnant pourra devoir compléter un affidavit d'admissibilité, qui devra être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande par le gagnant. En cas de refus ou oubli de signer et de retourner cet affidavit, ou libération du prix dans les 14 jours, ou en cas de non-conformité avec les conditions et modalités stipulées dans les présents Règlements officiels, le Commanditaire pourra, à son unique discrétion, déclarer la disqualification du gagnant et la perte de son droit en regard du prix. Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent événement constitue le consentement du participant à que ce son nom et son identification soient utilisés dans tous médias, pour tous usages de nature commerciale ou promotionnelle, sans limitations et sans aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Pour les États-Unis : Aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et devra être incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada : Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour le Mexique : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

Pour l'Australie : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://helpcenter.plexusworldwide.com.au/hc/en-au/articles/360040486292-Australia-Recipient-Created-Tax-Invoice-RCTI->.

7. LES GAGNANTS POTENTIELS DE L'ÉVÉNEMENT SERONT SUJETS À VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SERONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU PRÉSENT ÉVÉNEMENT, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.

Conditions d'inscription et libération du participant

Chaque personne qui inscrit sa participation consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel) relativement à toutes les questions en lien avec le présent Concours; (b) libérer et exonérer le commanditaire et chacun de ses parents, filiales et entreprises affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que tous autres organismes responsables de commanditer, de conduire, d'administrer, de publiciser ou de promouvoir l'événement, ainsi que tous leurs anciens et présents, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission ou la création de l'inscription du participant, la participation au Concours, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et exonérer les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant au Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

8.Publicité

Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent concours constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses portraits ou photographies, sa voix, ses opinions, sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, à des fins promotionnelles, dans tout média, mondialement, sans autres avis, paiement ou considération de toute nature que ce soit. Par les présentes, lorsque requis, le gagnant accorde au commanditaire une licence illimitée, libre de toute redevance, non-exhaustive, perpétuelle et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses portraits et photographies, sa voix, ses opinions, ainsi que sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, à des fins de promotion, dans toute forme de média, mondialement, sans aucun autre avis, paiement ou compensation de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de publicité.

9. Conditions générales

Dans toute la mesure permise par la loi, le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et toujours dans l'intérêt du gagnant, d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le concours, ou toute composante de tel concours (incluant, sans y être limité, les présents Règlements officiels) dans l'éventualité d'une fraude, de difficultés ou défaillances techniques ou de tout autre facteur hors du contrôle raisonnable du commanditaire, qui viendrait porter atteinte à l'intégrité ou au fonctionnement légitime du concours, tel que déterminé par le commanditaire, à son unique et absolue discrétion. L'incapacité du commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le concours, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

10. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au concours ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature, (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription ou du concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au concours, ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

11. Litiges

Chaque participant reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent événement, ou à tout prix attribué, doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective. Tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec cet événement, ou tout prix attribué, devront être résolues exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

En Australie : Les lois applicables seront régies et interprétées conformément au droit substantiel de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, sans égard aux principes de conflits de lois.

Au Mexique : Tous litiges, réclamations et causes d'action, présentés librement par les individus eux-mêmes, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur aux États-Unis Mexicains, et plus spécifiquement en vertu des lois applicables de Guadalajara, Jalisco, ainsi qu'aux juridictions des Cours de Guadalajara, Jalisco, en renonciation à toute autre juridiction correspondante en regard de leur actuel ou futur lieu légal de résidence.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du Commanditaire dans le cadre du présent Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois applicables, tel que défini plus haut, dans le pays de résidence du participant.

12. Renseignements personnels des participants

En prenant part au présent Concours, les participants reconnaissent et acceptent que le Commanditaire et ses agents autorisés puissent collecter, utiliser et divulguer leurs renseignements personnels, conformément à la Politique de confidentialité du Commanditaire, qui est

disponible pour consultation à <https://plexusworldwide.com/privacy-center-full-privacy-policy> ou à tout autre sous-domaine de ce site. La collection et l'utilisation des données confidentielles des participants est aux fins d'assurer la bonne administration du Concours, incluant, mais sans y être limité, afin de contacter les gagnants potentiels et de vérifier leur réelle identité, de remettre les prix aux gagnants officiels et à d'autres fins, telles que définies dans la Politique de confidentialité du Commanditaire.

13. Résultats du Concours

Pour obtenir la liste des gagnants du Concours, faire parvenir une enveloppe pré-adressée à la main et pré-affranchie à : Winners List – Emerald Extravaganza 2026, Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258. Vous pouvez également faire parvenir votre demande par courriel à Plexusrecognition@plexusworldwide.com. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 août 2026. Les résidents canadiens peuvent omettre l'affranchissement de retour.

